



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 07 mai 2021
affiché ou publié le vendredi 07 mai 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210506-lmc1H25388H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25388H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 mai 2021

n° 078-21

Objet : *RS - Demande de subventions pour le projet de centre nordique éducatif et sportif (CNES) à La Féclaz*

- date de convocation le 30 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi six mai dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierreton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés : 19

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Eric Delhommeau - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 06 mai 2021

délibération n° 078-21

objet **RS - Demande de subventions pour le projet de centre nordique éducatif et sportif (CNES) à La Féclaz**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) a délégué à Grand Chambéry la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'un centre nordique éducatif et sportif à La Féclaz.

A ce titre, la convention de mandat, qui précise le champ d'intervention de Grand Chambéry pour le compte du SMSB dans le cadre de ce projet, stipule que Grand Chambéry sollicitera les subventions.

S'agissant d'un équipement structurant dédié à la pratique sportive, de l'apprentissage au sport de haut niveau, plusieurs cofinanceurs sont pressentis pour ce projet de 3 M€ HT. Le Département de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence nationale du sport sont sollicités.

En conséquence, il est proposé de solliciter les différents financeurs potentiels pour le versement de subventions les plus élevées possible.

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu la décision n° 028-19 du Bureau du 21 février 2019 portant approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le SMSB relative à la construction du CNES,

Vu la délibération du SMSB n° 19-19 C du 26 avril 2019 approuvant le programme du centre nordique éducatif et sportif,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite l'ensemble des financeurs potentiels pour le versement de subventions les plus élevées possible, dont l'Agence nationale du sport compte tenu du caractère sportif du centre nordique éducatif et sportif,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 078-21

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions pour le projet de centre nordique éducatif et sportif (CNES) à La Féclaz

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 06 mai 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210506-lmc1H25388H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25388H1

Date de transmission en Préfecture : 07 mai 2021

Date de réception en Préfecture : 07 mai 2021

Période d'affichage : du au